Commission géographique Isère-Drôme-Ardèche

12 mai 2022

SDAGE 2022-2027

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

comité de bassin rhône méditerranée

SAUVONS L'EAU !

Un projet élaboré sur plus de 2 ans en étroite concertation avec les acteurs

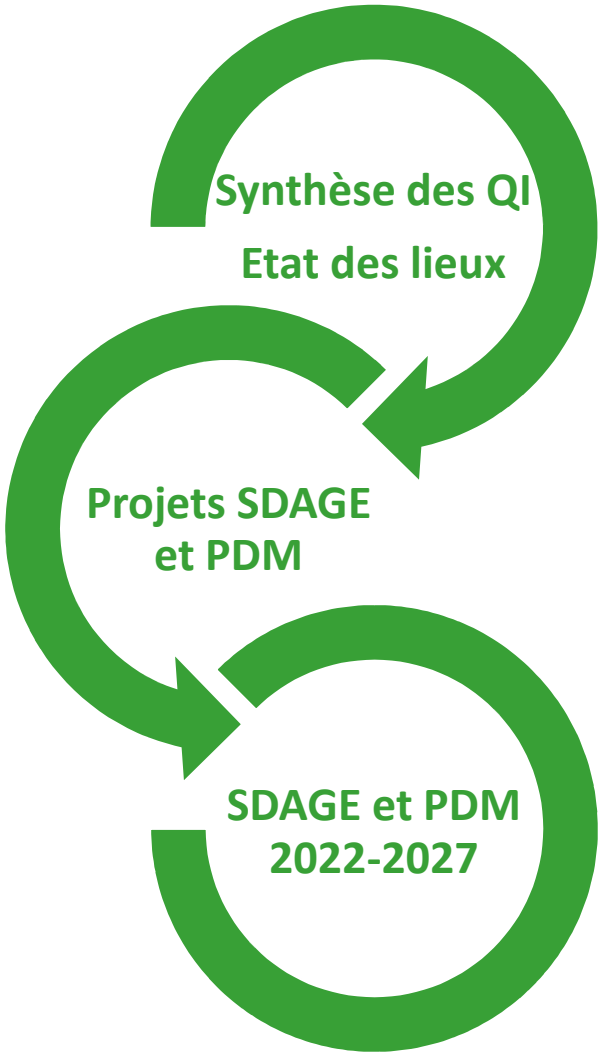

2019

Concertation technique RNAOE
Consultation sur les QI

2020

Réunions locales PDM
Groupes de concertation politique
Commissions géographiques
Concertation en instances de bassin

2021

Consultation SDAGE et PDM
Commissions géographiques
Concertation en instances de bassin

2022

comité de bassin rhône méditerranée

Le SDAGE 2022-2027 dans la continuité du SDAGE 2016-2021

- Les orientations fondamentales et dispositions du SDAGE 2016-2021 toujours d'actualité et appropriées par les acteurs

- Actualisation ciblée sur **3 enjeux majeurs** identifiés par le Comité de bassin, objets d'une concertation politique :
  - Gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
  - Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses
  - Restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation

Les principales évolutions du SDAGE 2022-2027

- Renforcer **l'adaptation au changement climatique**
- Renforcer la **concertation,** la **gouvernance locale** de l'eau et la **participation citoyenne**
- Rechercher une **plus grande efficacité** pour l'atteinte du bon état
  - Approches intégrées, privilégiant des actions coût/efficaces (milieux/substances)
  - Suivi / évaluation des plans d'actions (captages prioritaires / PGRE)

- Renforcer et faciliter la **prise en compte** des objectifs **de la politique de l'eau** dans les projets et **l'aménagement du territoire**, insister sur la **séquence éviter, réduire, compenser**

Les principales évolutions suite à la consultation

- 306 avis des assemblées et 1 431 questionnaires du public reçus
  - Une adhésion globale aux objectifs et principes du SDAGE

- **Quelques évolutions de rédaction** des orientations fondamentales, notamment :
  - Equilibre sur le niveau de prescription vis-à-vis des SAGE : adaptation au contexte local et définition par les acteurs du territoire (concertation menée par la CLE)
  - Enjeu de cohérence renforcé dans la rédaction entre eau et aménagement du territoire
  - Précision du cadre d'application de l'impératif de non-dégradation des milieux aquatiques
  - Prise en compte des évolutions réglementaires, notamment loi « climat et résilience »
  - Renforcement de l'enjeu de bonne articulation entre les objectifs de développement des énergies renouvelables, auxquels contribue l'hydroélectricité, et les objectifs de la DCE

- Mise à jour du PDM : **modification de 8% des mesures** (ajouts, suppressions, remplacements, corrections…)

Les objectifs du SDAGE 2022-2027

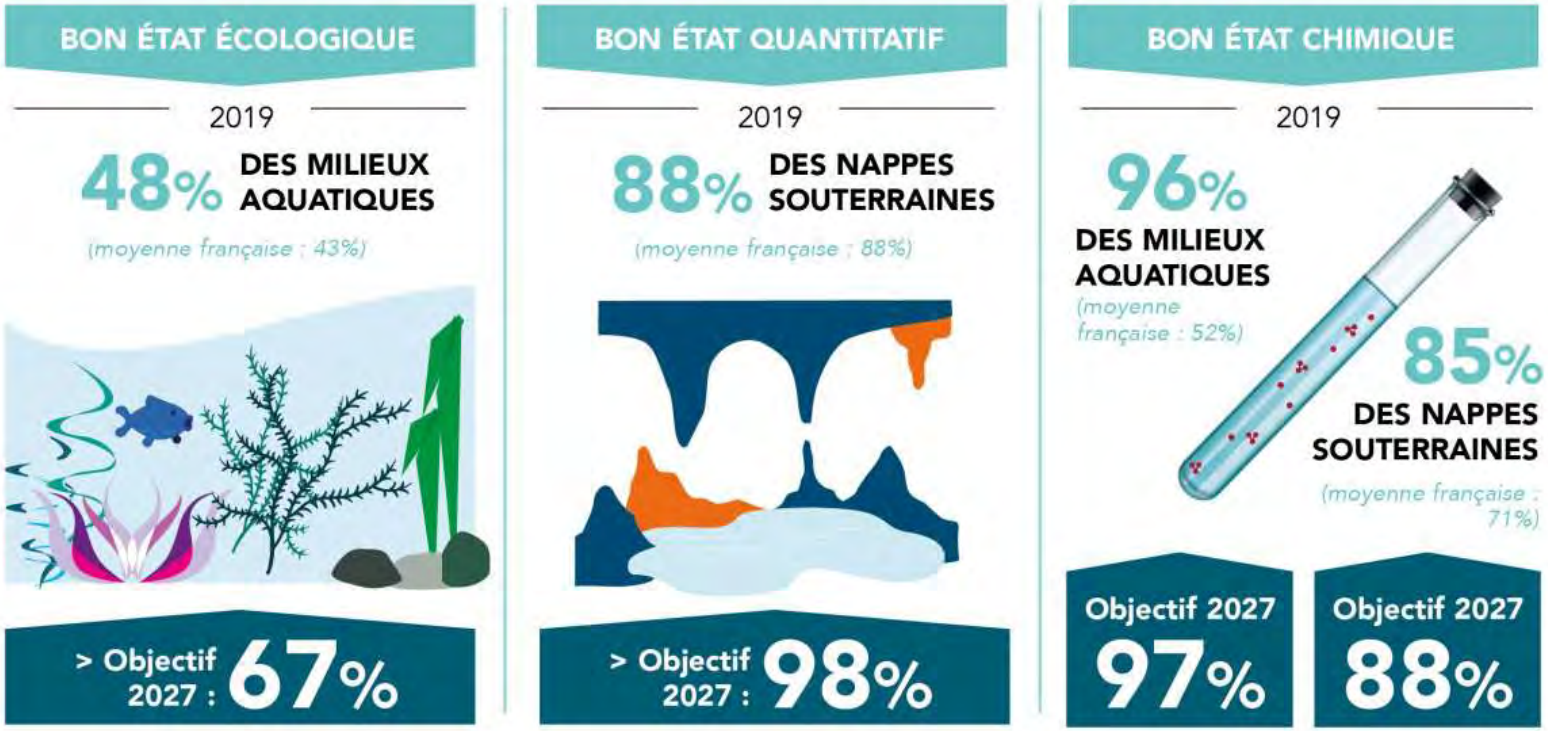

- Pour les masses d'eau qui ont un **objectif moins strict** que le bon état en 2027, **l'objectif reste le bon état à terme**, par la mise en œuvre d'actions sur la période 2022-2027 et le(s) cycle(s) suivant(s)

comité de bassin rhône méditerranée

Plus de 7 000 mesures à mettre en œuvre sur 2 044 masses d'eau

La déclinaison du PDM en actions est en cours

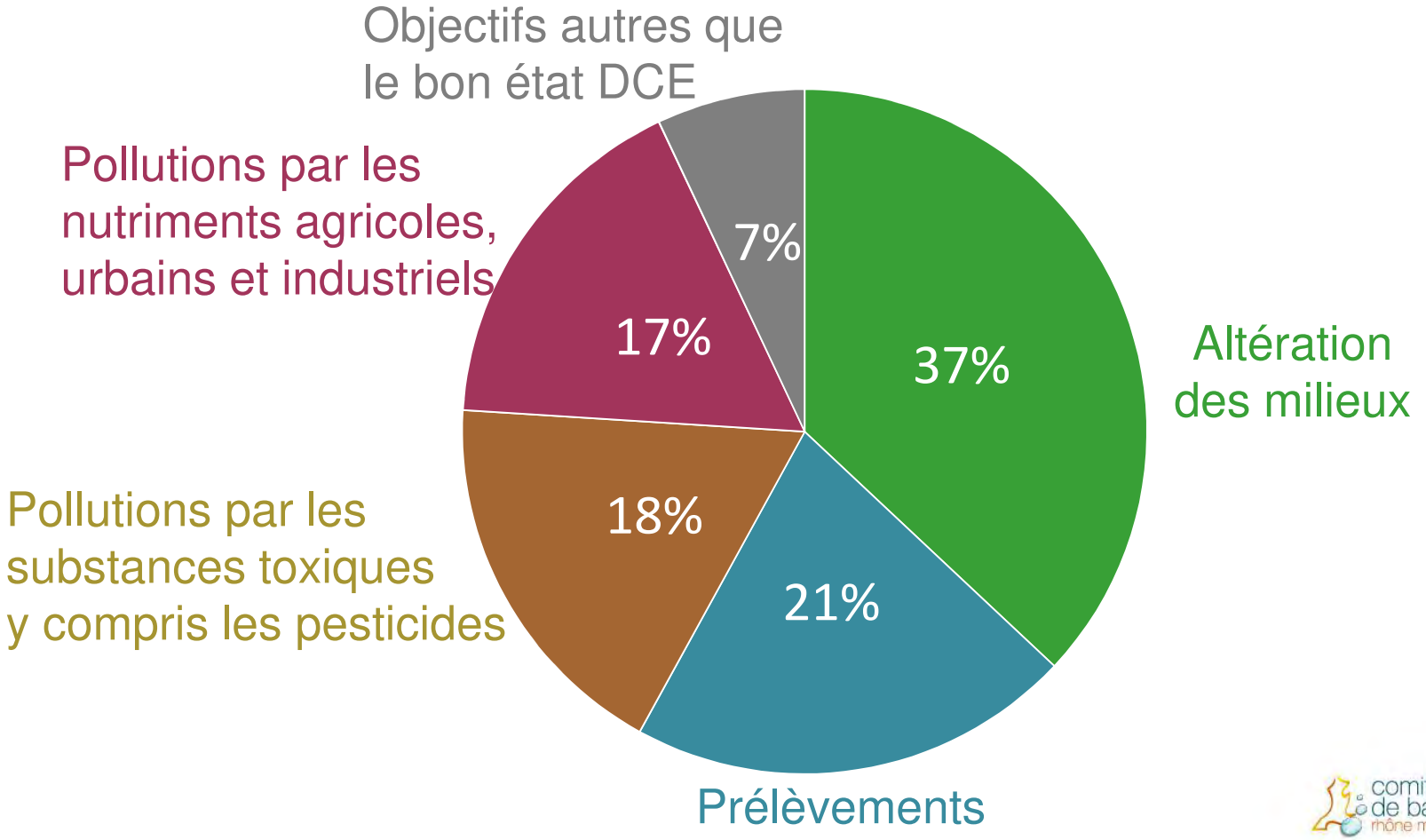

Coût du PDM 2022-2027

- Le coût du PDM 2022-2027 est estimé à **3,2 milliards d'euros**, soit 534 millions d'euros / an
  - Un montant comparable à la dynamique de dépenses constatée sur les 4 premières années de mise en œuvre du PDM 2016-2021 (hors effet COVID)

Répartition du coût 2022-2027 par secteur économique

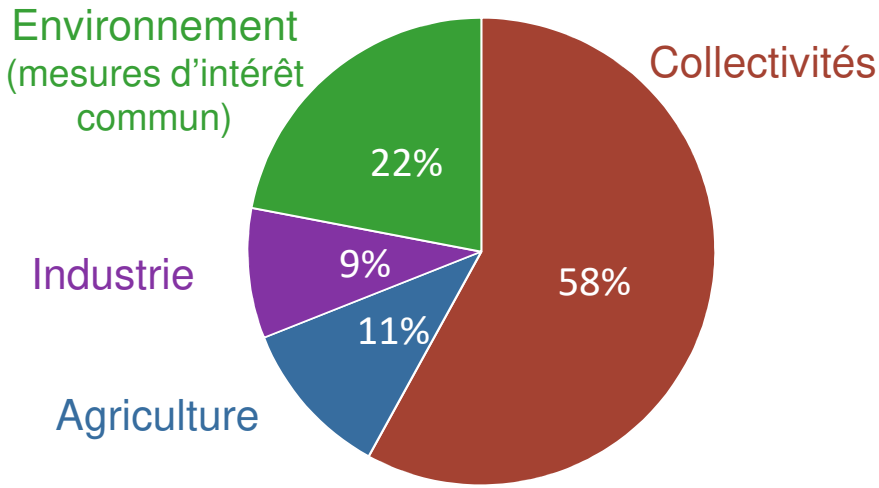

- Ce coût représente environ 9,1% des dépenses totales dans le domaine de l'eau sur le bassin (5,8 milliards d'euros / an)

Accès aux documents et données

- Les documents et données techniques accessibles sur :

www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

- Une diffusion des documents papier à venir (juin)
- Un outil cartographique pour visualiser les données

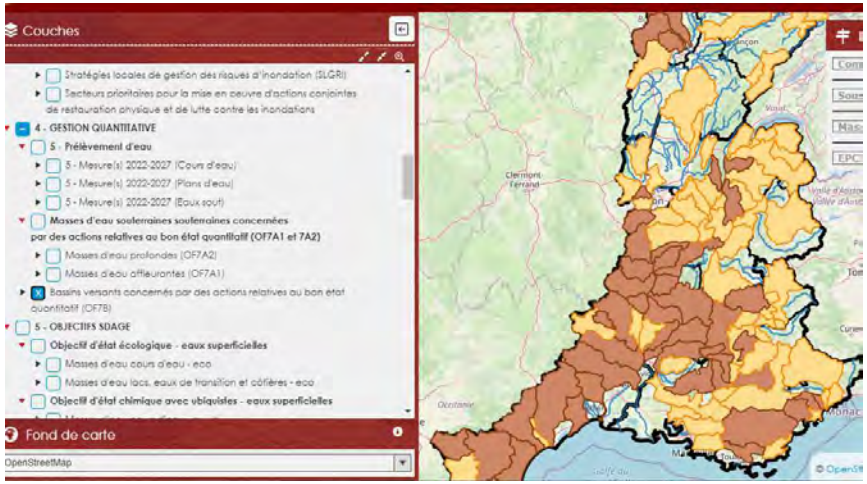

Les grands enjeux du PDM Rhône -Méditerranée en Auvergne Rhône Alpes

SDAGE 2022-2027

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

comité de bassin rhône méditerranée

SAUVONS L'EAU !

Bilan de la mise en œuvre du PDM 2016-2021 en Auvergne-Rhône- Alpes

2836 mesures à mettre en œuvre entre 2016 et 2021 (visant le Bon État) déclinées en **3239 actions opérationnelles** (fin 2021)

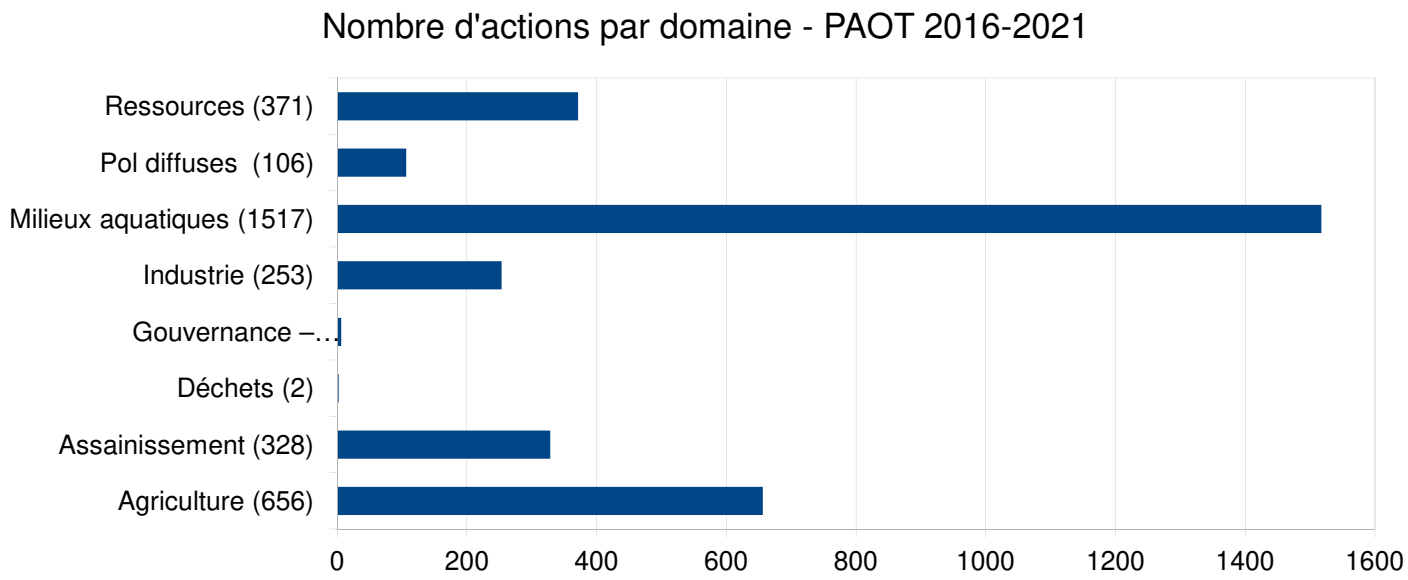

47 % des actions portent sur des mesures Milieux aquatiques = restauration de la continuité (27%) / restauration morphologique (13%) / Gestion des zones humides (4%)

Bilan de la mise en œuvre du PDM 2016-2021 en Auvergne-Rhône- Alpes

Niveau d'avancement des actions du PAOT 2016-2021 en AURA

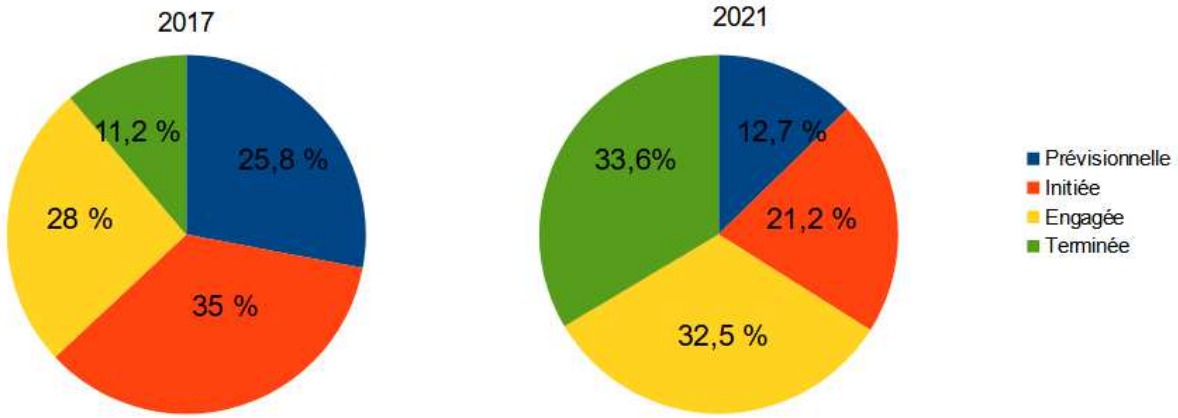

Les actions opérationnelles ont globalement bien avancé en AURA entre 2016 et 2021 => **+ 27 points de % d'actions engagées ou terminées**

Bilan de la mise en œuvre du PDM 2016-2021 en Auvergne-Rhône- Alpes

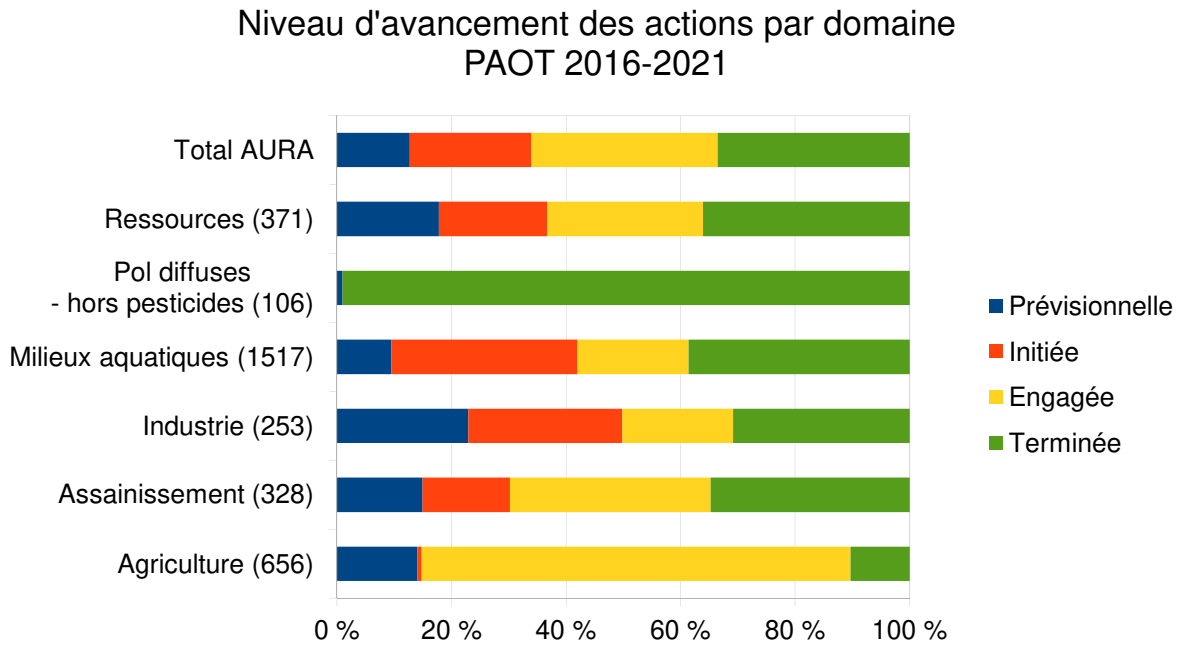

- Des actions qui avancent particulièrement bien dans les domaines **pollutions diffuses (captages prioritaires)/Ressources/Milieux aquatiques et assainissement**

comité de bassin rhône méditerranée

Le PDM 2022-2027 en Auvergne-Rhône-Alpes

- **2267 mesures à décliner** en AURA **en 2022-2027** (visant le Bon État)

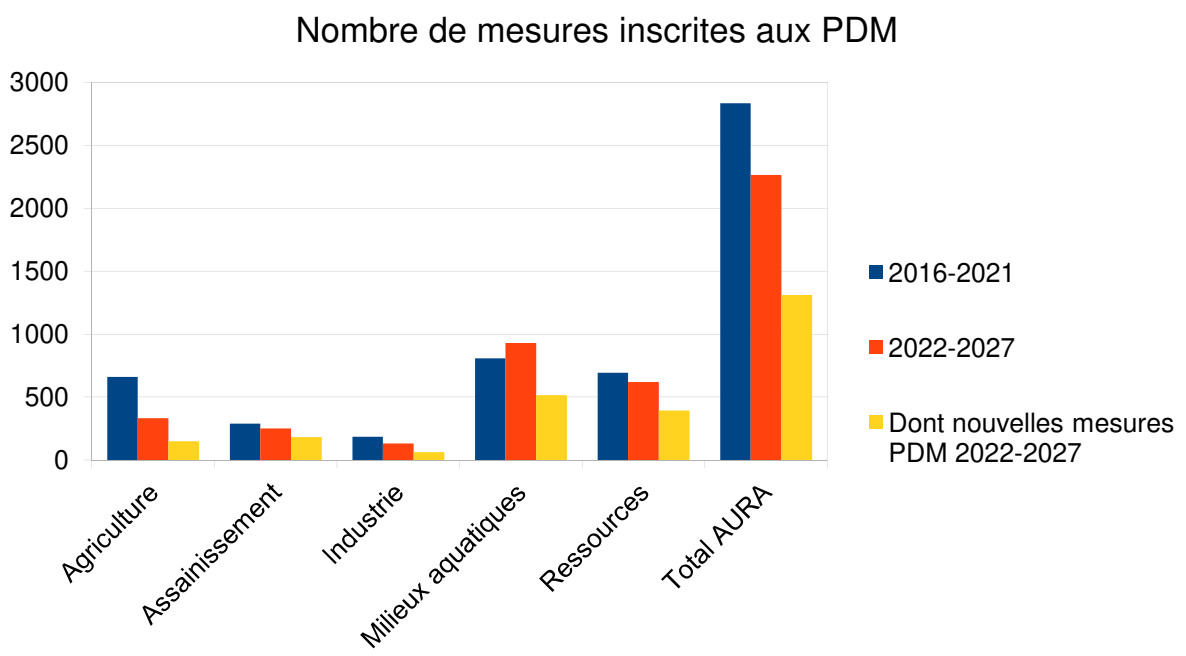

- **Enjeux 2022-2027** = Restauration des milieux aquatiques et gestion de la ressource

Le PDM 2022-2027 en Auvergne-Rhône-Alpes
Zoom sur les mesures Milieux aquatiques

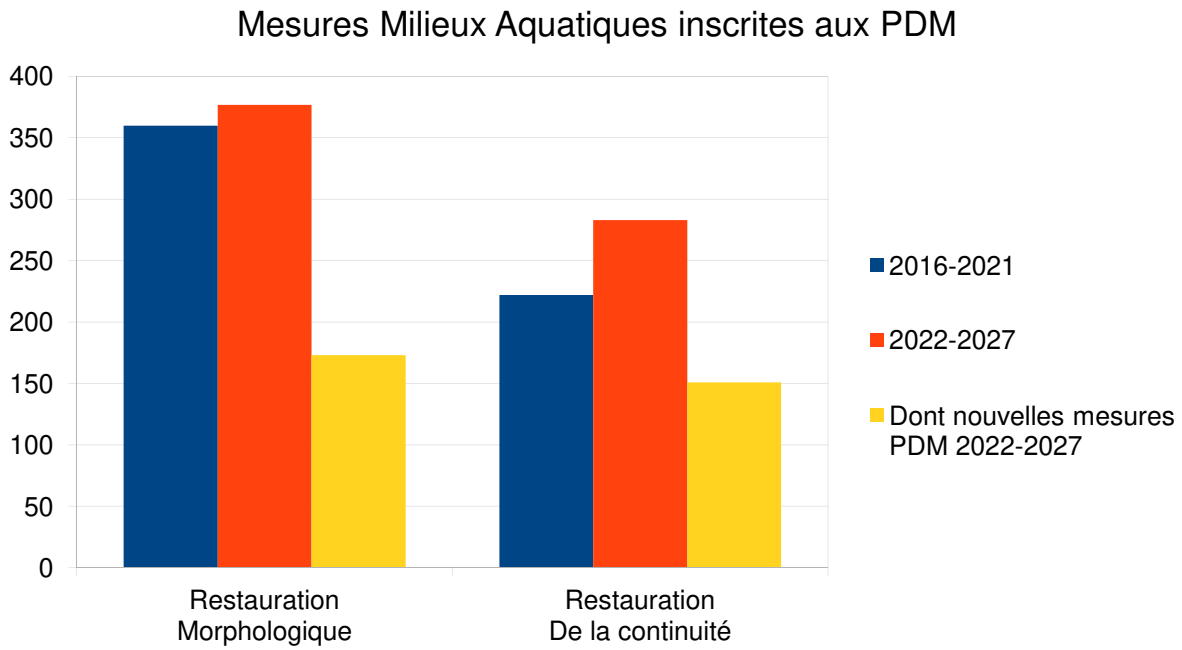

- Une augmentation du nombre de mesures aussi bien en restauration morphologique qu'en restauration de la continuité des cours d'eau entre les 2 cycles

comité de bassin rhône méditerranée

SDAGE et adaptation au changement climatique

SDAGE 2022-2027

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

comité de bassin rhône méditerranée

SAUVONS L'EAU !

L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité

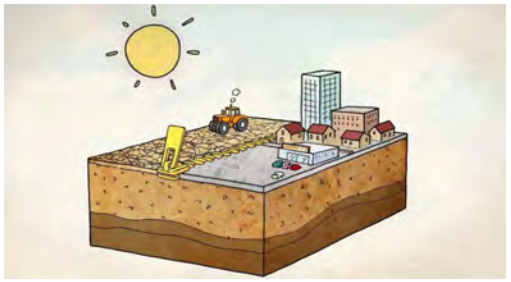

- Des ressources en eau moins abondantes et plus variables, une hausse des températures : **tous les territoires sont vulnérables** au changement climatique, mais pas de la même façon

- Une nécessaire adaptation autour de 3 principes majeurs :
  - **retenir l'eau dans les sols**
  - **lutter contre le gaspillage de l'eau**
  - **développer la résilience des écosystèmes**
- A décliner en fonction de la sensibilité des territoires

- L'adaptation au changement climatique dans le SDAGE : une orientation fondamentale dédiée et des leviers d'action dans les orientations fondamentales thématiques

comité de bassin rhône méditerranée

L’adaptation au changement climatique plus que jamais d’actualité

Un thématique transverse : objet de l’orientation fondamentale n°0 et déclinée dans l’ensemble du SDAGE

- Référence au plan de bassin d’adaptation au changement climatique
  - **Agir plus vite et plus fort**, en privilégiant les actions « sans regret »

- Développement de la **prospective** (ressource / usages) dans un cadre concerté pour éclairer les décisions sur les solutions d’adaptation

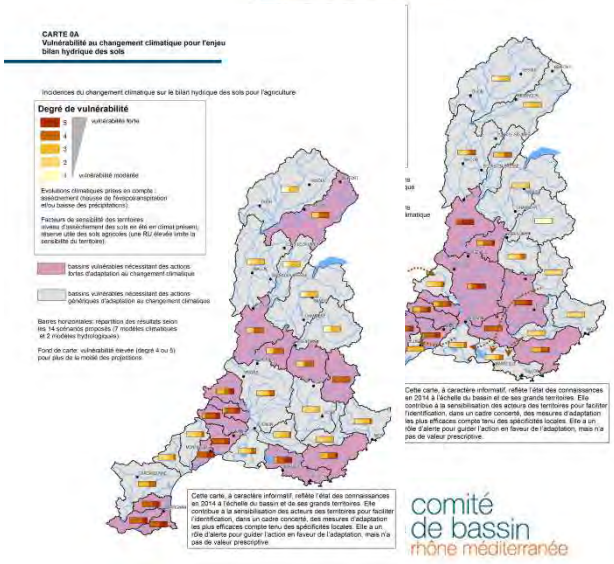

- **Principes à respecter** pour le recours aux **aménagements nouveaux**

L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité

Evolutions de l'OF 0 suite à la consultation

- Quelques **précisions sur les principes à respecter** pour le recours aux aménagements nouveaux : solutions sans regret et fondées sur la nature prioritaires, non report de vulnérabilité, mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser »

- Ajout d'une référence aux mesures **d'atténuation du changement climatique** et aux **effets du changement climatique** sur les lagunes, sur l'alimentation en eau potable, sur les activités de loisirs aquatiques et nautiques.

- Souligner le besoin de **diffuser et vulgariser les connaissances** et de **sensibiliser** l'ensemble des acteurs, y compris le grand public

SDAGE et adaptation au changement climatique

Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

SDAGE 2022-2027

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

comité de bassin rhône méditerranée

SAUVONS L'EAU !

Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif

- Déclinaison de l'instruction **« PTGE »** (projets de territoire pour la gestion de l'eau) pour **anticiper les déséquilibres futurs** de la ressource
  - Sur les territoires déjà en tension, démarche de suivi/évaluation et évolution des PGRE intégrant un volet « anticipation du changement climatique » (prospective)
  - Sur les territoires en équilibre, mise en œuvre de PTGE à l'initiative des acteurs locaux, dans l'objectif d'anticiper face aux effets du changement climatique
- Toujours le triptyque économies d'eau / partage de l'eau / substitution (stockages, transferts d'eau)
- **Compatibilité de l'aménagement du territoire** avec la disponibilité de la ressource : intégration des éléments pertinents des PGRE/PTGE aux SAGE

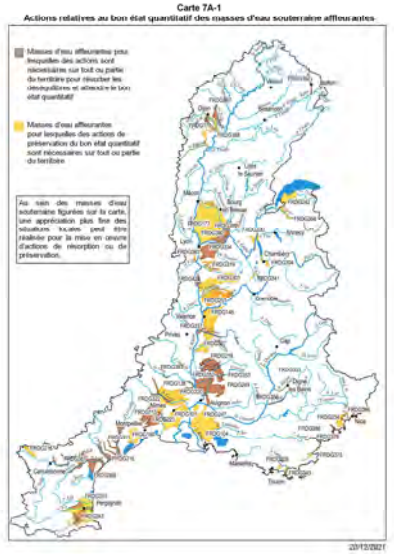

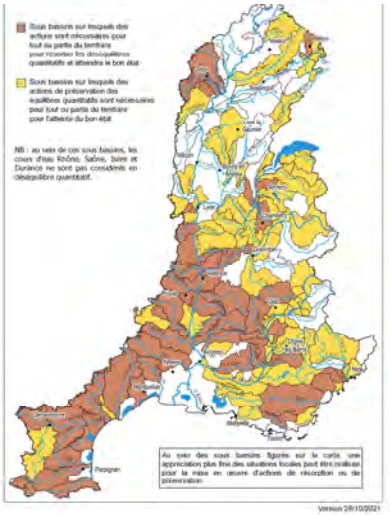

Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif

Evolutions de l'OF 7 suite à la consultation

- Les PGRE, à l'occasion de leur élaboration ou actualisation, doivent intégrer une démarche prospective sur la ressource et les usages
- Ajout d'une référence à la gestion de crise sécheresse (hors SDAGE)
- Ajustement de la disposition relative aux inventaires des prélèvements domestiques, pour répondre aux difficultés de mise en œuvre

Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif

Priorités et évolutions du 11ème programme de l'agence

- Améliorer le **partage de la ressource** en eau pour atteindre l'équilibre quantitatif

Objectif : accompagner 100% des PGRE identifiés par le SDAGE sur les territoires en déséquilibre

- Priorité aux projets **d'économies d'eau**

Objectif : accompagner 30Mm3/an d'eau économisés ou substitués

- Soutien aux projets de **substitution** (transferts et retenues) identifiés comme nécessaires dans les PGRE/PTGE

Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif

Priorités et évolutions du 11ème programme de l'agence

- **Anticiper les effets du changement climatique**, en priorité sur les territoires en déséquilibre
  - [Révision] Accompagnement des démarches prospectives visant à caractériser les vulnérabilités des territoires au changement climatique et des PTGE sur tous les territoires (études et animation)

- **Privilégier les solutions innovantes** (réutilisation des eaux usées traitées …) et les solutions basées sur la nature (désimperméabilisation, zones humides …)

SDAGE et adaptation au changement climatique

Gestion quantitative de la ressource

Etat d'avancement dans notre région

SDAGE 2022-2027

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

comité de bassin rhône méditerranée

SAUVONS L'EAU !

Gestion quantitative : une tension accrue sur la ressource

- Une pression de prélèvements **en augmentation** sur le territoire Rhonalpin :
  - ESU : **2016-2021** : 23 BV en déséquilibre et 22 BV fragiles (70% des BV) / **2022-2027** : 21 BV en déséquilibre et 28 BV fragiles (**77% des BV**)
  - ESO : **2016-2021 :** 10 masses d'eau en déséquilibre et 10 en équilibre fragile (23% des MDO)/ **2022-2027** : 8 masses d'eau en déséquilibre et 14 en équilibre fragile (**25% des MDO ESO**)
- **29 territoires confirmés** en déséquilibre avec un volume prélevé ne permettant pas l'atteinte du Bon Etat pour les milieux aquatiques et la satisfaction durable des usages.
- **Tous les usages** sont concernés (alimentation eau potable, agriculture irriguée, industries, artisanat, pisciculture…)
- **Le changement climatique** est à l'œuvre **partout** y compris en zones de piémont (7 BV et 3 nappes passent d'équilibre à fragiles).

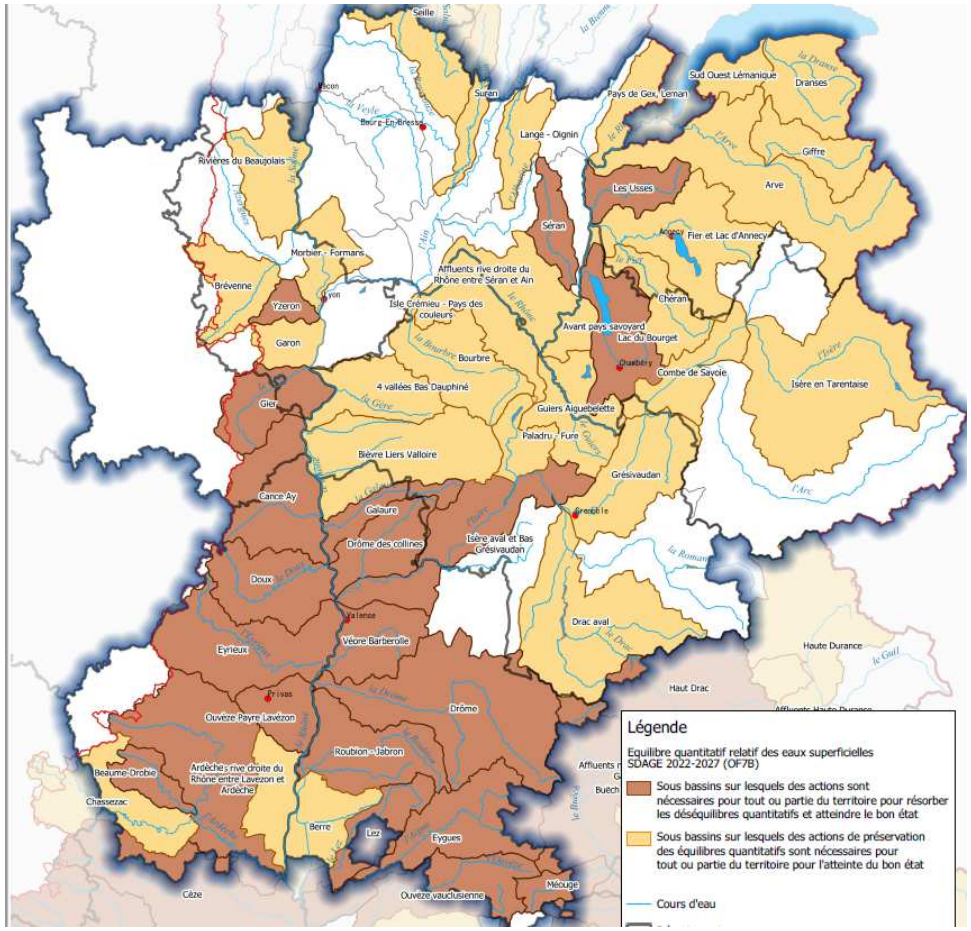

comité de bassin rhône méditerranée

Un cadre structurant confirmé pour le partage de l'eau : le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

- Elaborer et **concrétiser les plans de gestion de la ressource en eau** *(dispo7-01)* sur les 29 territoires prioritaires et **renforcer la concertation locale** *(dispo7-09)*
  - Un dialogue territorial multi-acteurs et des plans d'actions PTGE sur **75% des territoires en déséquilibre.**
  - **Environ 50%** des volumes inscrits dans les PGRE concrétisés depuis 2014.

- Le projet de territoire pour la gestion de l'eau porte des **principes forts** :
  - Etre mené à une échelle **hydrologique** cohérente
  - Dialogue territorial engageant **l'ensemble des usages**
  - **Diagnostic initial** ressources disponibles/besoins actuels
  - Plan d'actions avec priorité au volet **sobriété**
  - Intégrer une **réflexion changement climatique** avec l'analyse des coûts-avantages des moyens d'adaptation, de leurs opportunités et du risque de regret.

- Une **nécessaire évaluation** au bout de 5-6 ans pour *(dispo 7-07)* :
  - Evaluer le **niveau de concrétisation** des actions;
  - Mesurer **l'évolution des prélèvements** et de la **ressource en eau**;
  - Questionner le **niveau d'ambition** et la nécessité de **réviser les actions** du PTGE

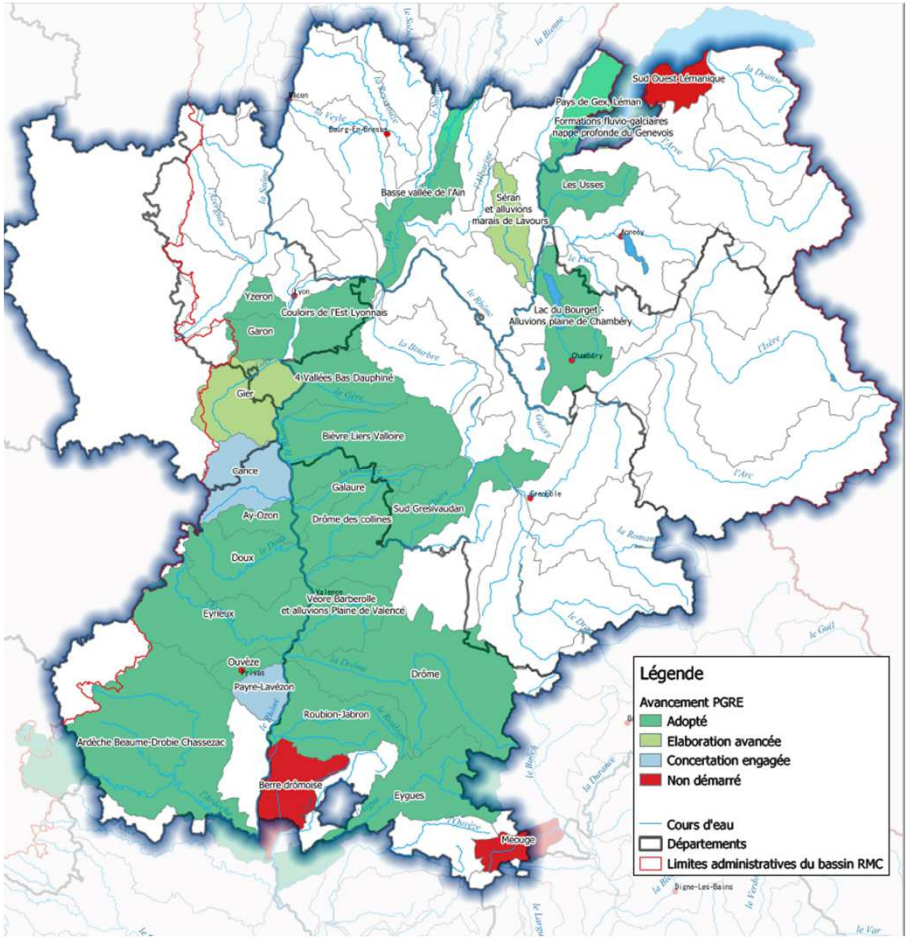

comité de bassin rhône méditerranée

Réalisations 2016-2021 et préconisations du SDAGE 2022-2027 : poursuivre et amplifier les efforts engagés - renforcer le suivi des actions et de leurs effets -préparer l'avenir

- **Démultiplier les économies d'eau** (dispo 7-02) et **recourir à des ressources de substitution** (dispo7-03) pour diminuer les prélèvement sur les ressources en tension dans le cadre de PGRE/PTGE
  - **22M m3** gagnés entre 2016-2021
  - **Plus de volumes transférés/stockés** qu'économisés
  - **Contribution en volume équivalente** entre l'usage «eau potable» et « agricole » mais de nature différente.
  - Un usage **industriel peu mobilisé**.

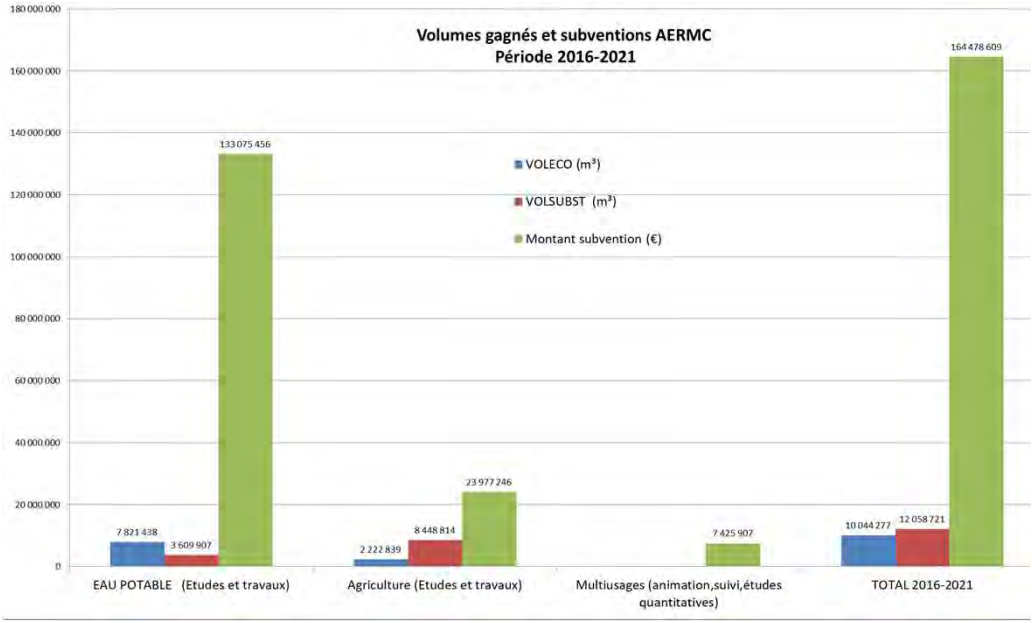

- **Anticiper les effets du changement climatique** (dispo 7-04) :
  - **Evaluation/révision des PGRE engagés** depuis plus de 5 ans : 6 territoires par an d'ici 2024.
  - **6 études « eau et changement climatique »** engagées : SCOT Grenoble (2020), SCOT Drôme aval AEP (2021), bassin versant SAGE Ardèche (2021), bassin versant SAGE Drôme (2022), bassin versant SAGE Drac Romanche et schémas neige de culture (2022), Dombes nappe des cailloutis (2022)

SDAGE et adaptation au changement climatique

Gestion quantitative de la ressource

Ardèche 2050 : EPTB de l'Ardèche

SDAGE 2022-2027

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

comité de bassin rhône méditerranée

SAUVONS L'EAU !

Anticiper les impacts des changements climatiques

Exemple de la démarche prospective « Ardèche 2050 »

Pascal BONNETAIN, Président de l'EPTB
et de la CLE du Bassin versant de l'Ardèche

Simon LALAUZE, Animateur SAGE
et Gestion Quantitative

Commission Géographique Isère-Drôme-Ardèche
12 mai 2022, Chatuzange le Goubet

Avec le soutien financier de :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Entre sécheresses et inondations : un territoire d'extrêmes

Des richesses à préserver

Contexte de la démarche - motivations

- un EPTB issu de la fusion
de 3 syndicats de rivière en 2018
=> construire un projet commun

- des outils arrivant à échéance
et intégrant peu les évolutions
climatiques :
  - 3 contrats de rivières, PAPI
  - SAGE adopté en 2012
  - PGRE adopté en 2016

- des synergies à trouver avec les démarches d'atténuation : PCAET, TEPOS/TEPCV, CTE/CRTE

- les premiers impacts du changement climatique déjà perceptibles : sécheresse, canicule, gel...

Phasage et objectifs

Objectif général = atteinte du bon état des masses d'eau et satisfaction des usages

- poser un **diagnostic** de territoire
  - ▷ évaluer les impacts du CC
  - ▷ identifier et localiser les enjeux
  - ▷ évaluer la politique locale de l'eau
- élaborer une **stratégie** d'adaptation du territoire à l'horizon 2050 pour en réduire sa vulnérabilité
  - ▷ réviser le SAGE Ardèche
- construire un **plan d'actions** opérationnel
  - ▷ vers un nouveau contrat global

Budget : 200 000 €

Principes généraux

- **concertation** : démarche portée par la CLE, volonté de partager et enrichir le diagnostic et les solutions
- **approche transversale** : disponibilité des ressources, qualité de l'eau, biodiversité, inondation, usages, gouvernance, structuration, aménagement du territoire...
- … **et territoriale** : rendre concret le changement climatique pour mobiliser les acteurs locaux
- **expertise technique et scientifique** pour asseoir le diagnostic
- **opérationnalité** pour passer à l'action et expérimenter de nouvelles solutions

Étape 1 : Évaluer l'impact du changement climatique sur le territoire

- quantifier/qualifier les changements climatiques et leurs impacts à l'horizon 2050 à partir d'analyse rétrospective et prospective

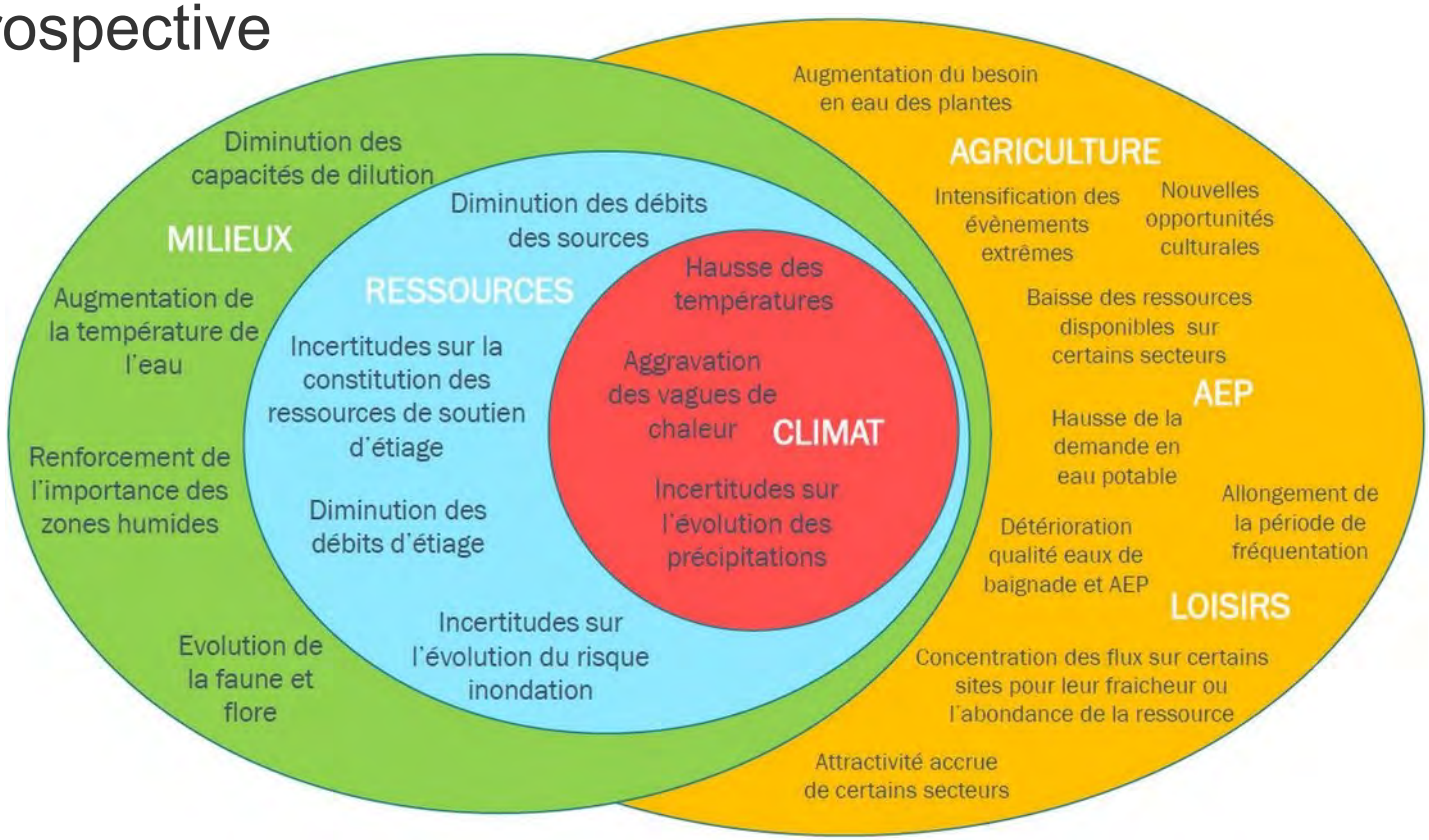

► pour identifier les sensibilités, vulnérabilités et enjeux des territoires

Étape 1 : Évaluer l'impact du changement climatique sur le territoire

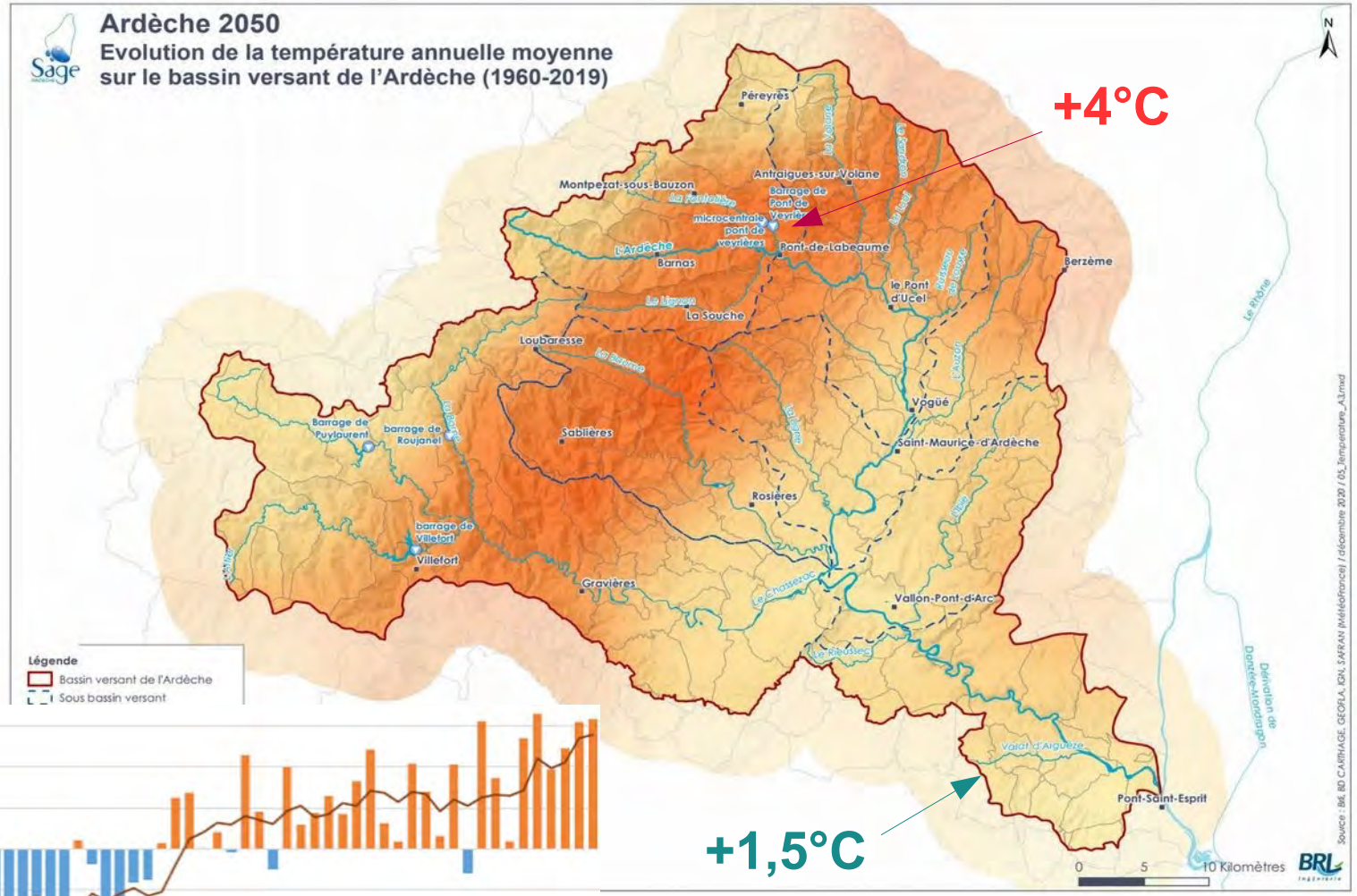

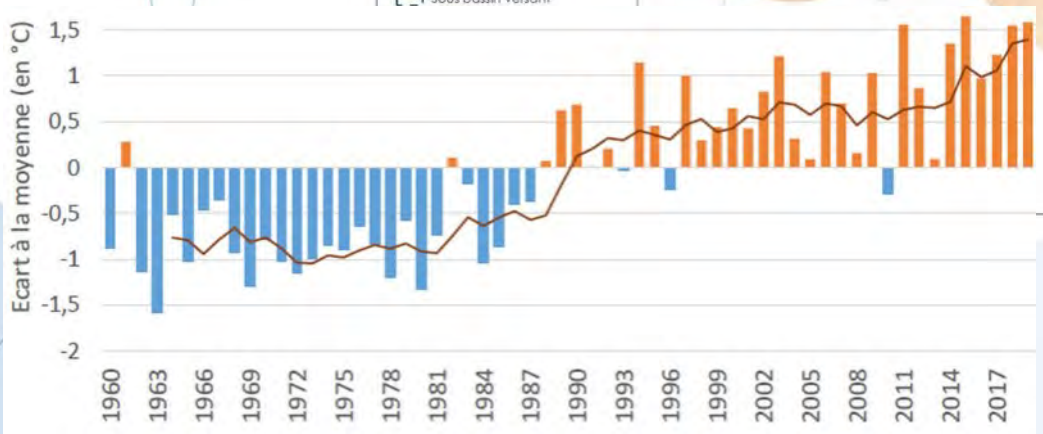

► Un diagnostic territorialisé

Étape 1 : Évaluer l'impact du changement climatique sur le territoire

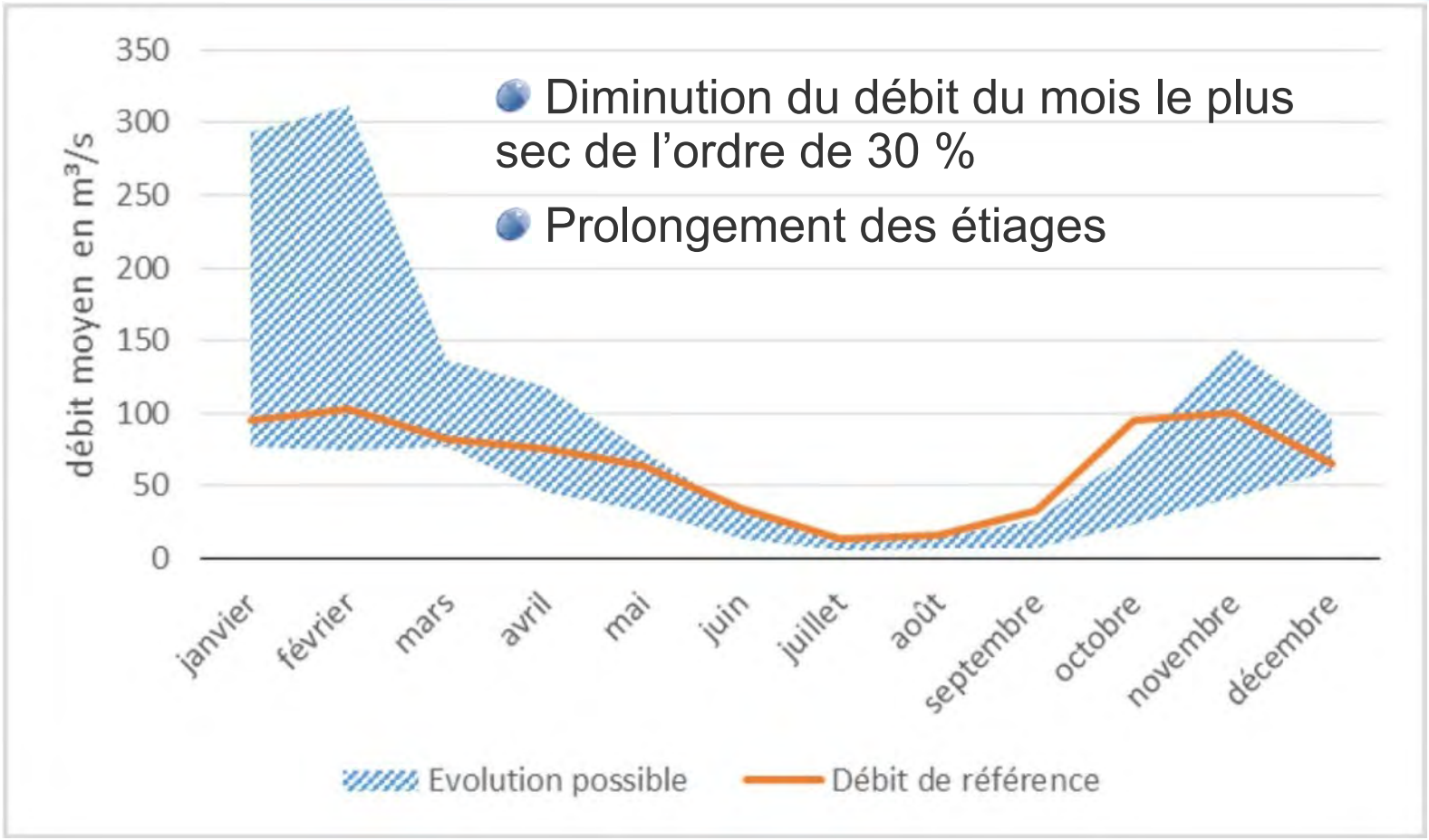

Evolution de débit à St Martin d'Ardèche selon 7 modèles climatiques
Comparaison 1961-1990 à 2046-2065

► Des données chiffrées pour construire des scénarios et fixer des objectifs

Étape 1 : Évaluer l'impact du changement climatique sur le territoire

Une synthèse des vulnérabilités <u>environnementales et socio-économiques</u> par sous-territoire

Ardèche Aval

RESSOURCES

FORCES

- Pas de secteur déficitaire
- Calcaires Urgoniens identifiés comme une ressource souterraine stratégique mobilisable pour les besoins futurs du territoire et accessibilité des ressources du Rhône
- Soutien d'étiage sur l'Ardèche où le débit d'étiage est supérieur au débit naturel.

FAIBLESSES

- Manque de connaissance sur les quantités de ressources souterraines disponibles et l'impact d'une sollicitation de ces aquifères sur leur rôle de soutien d'étiage des cours d'eau.
- Très forte vulnérabilité au changement climatique des karsts urgoniens et du rôle de soutien d'étiage qu'ils fournissent à l'Ardèche (apport de débit, rafraichissement). Suspicion de pertes au niveau des gorges pour des étiages longs (> 60j) dont la fréquence devrait augmenter sous l'effet du changement climatique.
- Zone soumise à un fort risque inondation incluse dans le TRI d'Avignon (crues de l'Ardèche et du Rhône).

MILIEUX & QUALITÉ

FAIBLESSES

- Forte fragmentation des habitats autour de l'agglomération de Pont Saint Esprit, peu de zones humides à fort intérêt environnemental (hormis la forêt de Valbonne au Sud du Territoire).
- Pollutions phytosanitaires, notamment sur les petits cours d'eau gardois, sensibilité à l'eutrophisation
- Modification de la dynamique fluviale en plaine alluviale, en lien avec la gestion des barrages en amont et la présence de seuils, générant également des problématiques de continuité écologique.

- Alimentation en eau potable assurée par des prélèvements en nappes. Enjeux quantitatifs non prégnants, bonne interconnexion permettant la sécurisation des prélèvements.
- Solutions de résorption des problématiques qualitatives en cours de déploiement.

AGRICULTURE

FORCES

- Territoire où les espaces agricoles occupent la part la plus importante (40%).
- Structuration de la desserte en eau d'irrigation à travers une ressource non impactante pour l'Ardèche (pompages impactant le Rhône).

LOISIRS LIÉS À L'EAU

Territoire relativement peu concerné par les variations saisonnières de population

Figure 9 : analyse « AFOM » de l'enjeu gouvernance et régulation des usages

ATOUTS	FAIBLESSES
- **Ancrage historique** de la politique de l'eau - **Cohérence** interne des documents - Stratégies construites sur la base de **diagnostics complets et spécifiques** aux enjeux locaux, en concertation avec les acteurs - Renforcement progressif de la **portée règlementaire** de la politique locale de l'eau - Du fait de la fusion des trois syndicats de rivière, possibilité de mettre en place un **équilibre financier entre territoires** - **Adaptabilité** de l'EPTB pour répondre aux besoins des collectivités	- Absence de **stratégie d'atténuation** du changement climatique - **Déficit d'animation** de l'EPTB sur certaines thématiques (stratégies milieux et qualité notamment) - Déséquilibre entre la communication institutionnelle et la **communication grand public** - Faible mobilisation d'**instruments innovants**, manque de compétences réglementaires de l'EPTB pour mobiliser les **outils juridiques et financiers** - Du fait de la fusion des trois syndicats de rivière, nécessité de développer des procédures pour faire **remonter les enjeux de terrains**
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Prise en compte croissante des **enjeux environnementaux** par les élus du territoire - Meilleure **connaissance réciproque** des acteurs permettant d'engager un travail plus fructueux - **Initiation de projets** d'adaptation et d'atténuation par **d'autres acteurs du territoire**	- Améliorations possible de l'intégration des enjeux de la politique locale de l'eau dans les **documents d'urbanisme** et de prise en compte de ces contraintes par certains élus - Manque de **pression de contrôle** par l'Etat - Territoire **à cheval sur plusieurs départements et régions** portant des politiques différentes pour le soutien des pratiques agricoles et des investissements des collectivités.

Une analyse de type AFOM sur les aspects <u>organisationnels</u> par thématique

Étape 2 : Élaborer une stratégie d'adaptation opérationnelle

Scénario tendanciel

Qu'est ce qui nous attend si on ne change rien ?
(climatique, hydrologique, écologique, socio-économique...)

PRÉVISIBLE

Réflexion prospective

Quelles évolutions socio-économiques possibles sur le territoire ?
(facteurs externes, stratégies sectorielles, dynamiques territoriales

Quels leviers et solutions d'adaptation ?
(solutions infrastructures, organisationnelles…., retours d'expérience, évaluation du rapport coût efficacité)

POSSIBLE / SOUHAITABLE

Stratégie opérationnelle

Un SAGE révisé + un plan d'actions

FAISABLE / ACCEPTABLE

Étape 2 : Élaborer une stratégie d'adaptation opérationnelle

Exemple

Scénario tendanciel

Pluie annuelle stable
- 30 % QMNA

+ 30 000 hab
+ 5 % rdt
+1,5 Mm^3

- 15 % SAU
+ 12 Mm^3

+ 70 000 lits
+ 1 Mm^3

-15 % de stock de soutien d'étiage

Réflexion prospective

Quelles évolutions socio-économiques possibles sur le territoire ?

- relocalisation des productions agricoles, notamment maraîchage
- croissance démographique, développement des piscines individuelles
- montée en gamme de l'offre touristique, recherche de fraîcheur
- développement des énergies renouvelables, augmentation coûts énergie

...

Quelles solutions techniques / leviers d'adaptation ?

Exemple : amélioration rendement de réseaux AEP

Rendement atteint	Economies d'eau attendues	% QMNA5 à St Martin d'Ardèche	Investissement*	€/m3 économisés
75%	1,1 Mm3 – 56 l/s	1%	2,4 M€	0,17
85%	2,75 Mm3 – 142 l/s	3%	7,3 M€	0,24

Stratégie opérationnelle

Étape 2 : Élaborer une stratégie d'adaptation opérationnelle

- Quel chemin jusqu'à 2050 ?

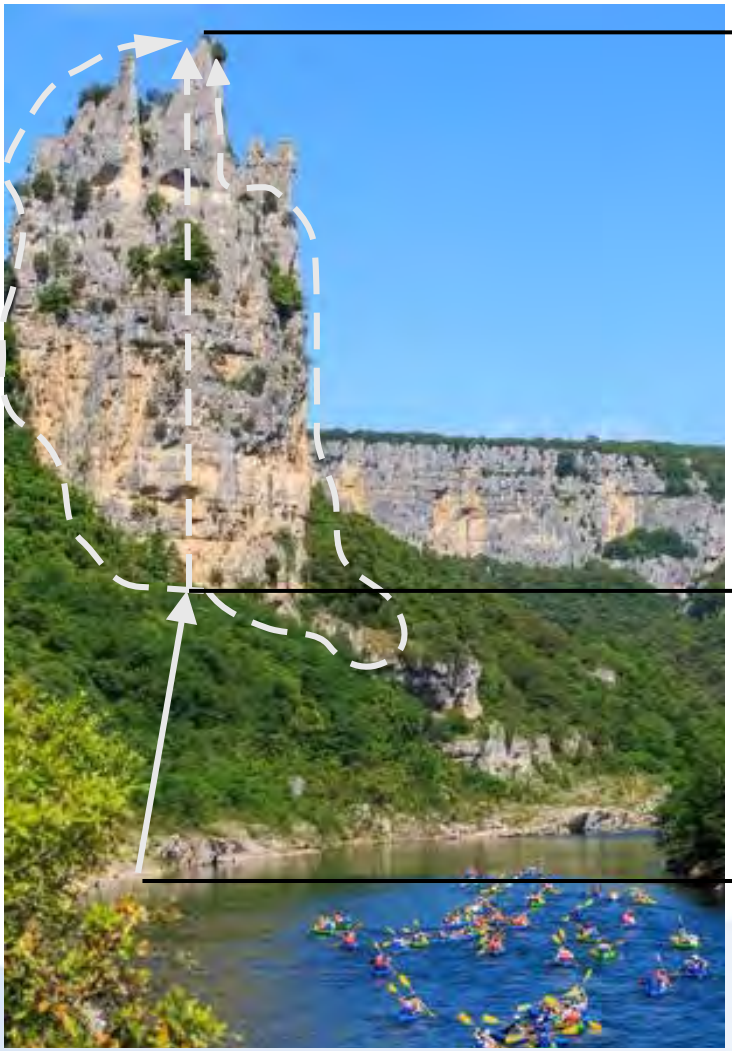

2050

Bon état des masses d'eau
Satisfaction des usages

Quels outils ?
Quels moyens ?
Avec qui ?
...

1ère étape

SAGE révisé
programme d'actions (actions sans regrets, expérimentation, études de faisabilité...)

2022

Prise de conscience collective

Difficultés / points de vigilance

- Des temporalités différentes
- La définition du niveau d'ambition
- Le lien entre la stratégie et le plan d'actions
- La vulgarisation de données très complexes
- Des compétences diverses à mobiliser
- Des données à acquérir (météo, hydro, thermie...)
- Des ressources existantes :
  - ▷ un site dédié aux données prospectives climatiques : http://www.drias-climat.fr/
  - ▷ des observatoires régionaux ORCAE

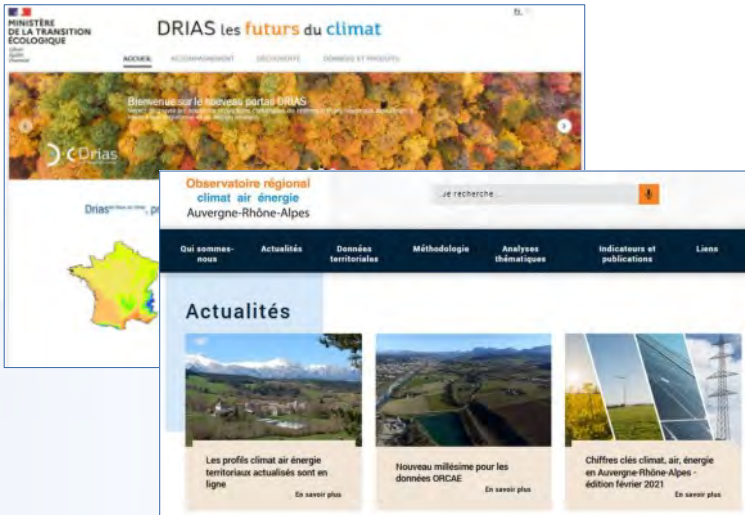

Bassin Versant ARDECHE

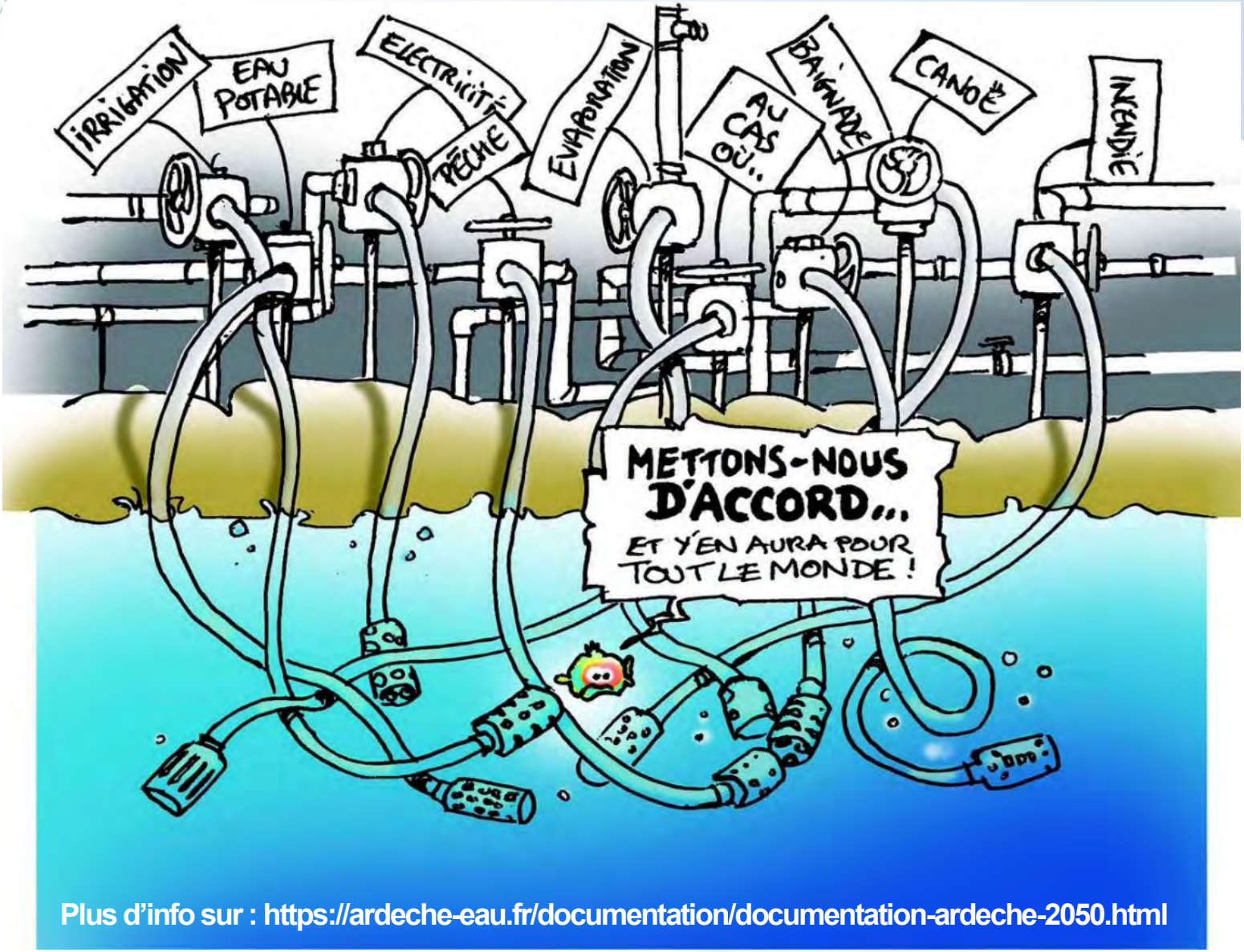

Plus d'info sur : https://ardeche-eau.fr/documentation/documentation-ardeche-2050.html

Prestataires :

BRL Ingénierie

biotope

HYDROFIS

SDAGE et adaptation au changement climatique

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

SDAGE 2022-2027

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

comité de bassin rhône méditerranée

SAUVONS L'EAU !

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Assurer sur le long terme la résilience des milieux aquatiques et des communautés biologiques, notamment vis-à-vis des effets du changement climatique

- Des **approches intégrées** pour agir efficacement : prendre en compte l'ensemble des composantes des milieux et leurs interactions
  - pour cibler et prioriser les actions
  - via des stratégies de restauration concertées à l'échelle des bassins-versants

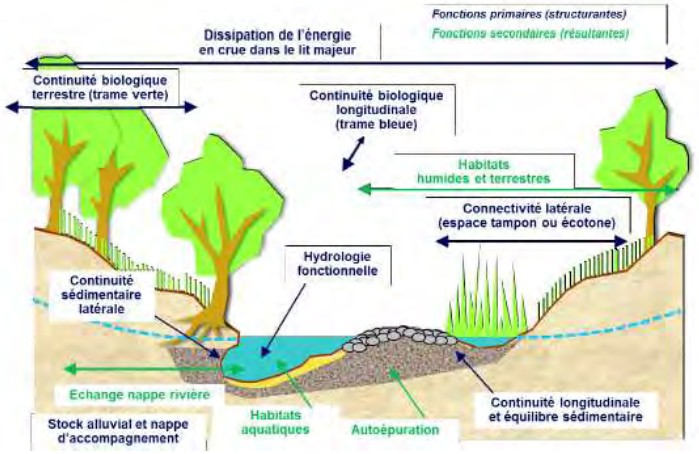

- Préserver et renforcer le rôle des **réservoirs biologiques**, en soutien du bon état des masses d'eau et de la biodiversité aquatique, rôle crucial dans les bassins versants les plus vulnérables vis-à-vis des effets du changement climatique
- Prioriser les actions de restauration de la **continuité écologique**, en cohérence avec le plan d'action national pour une politique apaisée

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Intégrer gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Préserver et restaurer les **espaces de bon fonctionnement** (concertés) qui contribuent à la prévention du risque d'inondation

- Mobiliser l'outil PAPI pour développer les synergies entre les deux enjeux

- Développer les **solutions fondées sur la nature**, plus souples et résilientes face aux impacts du changement climatique, pour lutter contre les inondations, en les étudiant le plus en amont possible

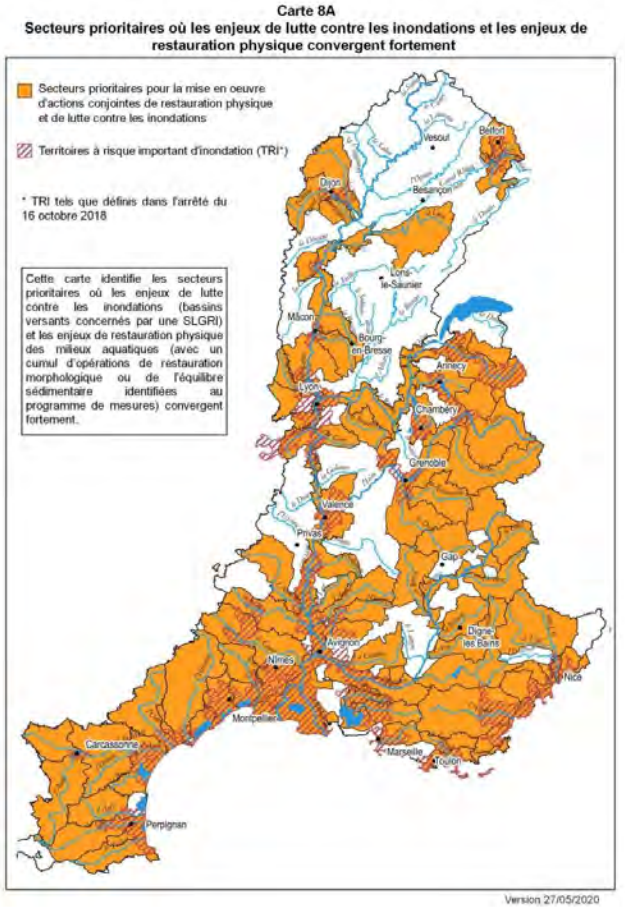

comité de bassin rhône méditerranée

Préserver et restaurer les zones humides

Les fonctions des zones humides sont essentielles dans le contexte du changement climatique (stockage de carbone, refuge de biodiversité, régulation du cycle hydrologique…)

- Développer les **plans de gestion stratégique** des zones humides
- Préserver les zones humides en les **prenant en compte dans les projets**
- Précisions sur la mise en œuvre de la séquence **Eviter-Réduire-Compenser**
- Toujours la **valeur guide de compensation de 200%** de la surface de zones humides perdue

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Evolutions des OF 6A et 6B suite à la consultation

- Renforcement de l'enjeu de bonne articulation entre les objectifs de développement des énergies renouvelables, auxquels contribue l'hydroélectricité, et les objectifs de la DCE
- Précisions sur l'intégration des enjeux relatifs au bon fonctionnement des milieux dans les documents d'urbanisme (compatibilité avec l'objectif de préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement, EBF)
- Continuité écologique : le choix de la solution technique doit être fait « sans préjudice » des dispositions introduites par la loi « climat et résilience »
- Evolutions de la liste des réservoirs biologiques (13 ajouts, 16 extensions et 9 réductions de linéaires)
- Ajustement du suivi des mesures compensatoires à la dégradation de zones humides, qui doivent rester proportionnées aux enjeux du site et du projet

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Evolutions de l'OF 8 suite à la consultation

- Mise en exergue du rôle écologique des zones d'expansion des crues, soulignant les synergies entre GEMA et PI

- Références à la loi « climat et résilience » dans les dispositions relatives à l'érosion littorale :
  - Identification par décret des communes exposées au recul du trait de côte, à prendre en compte dans les documents d'urbanisme)
  - Convention possible entre les communes et l'Etat pour établir les moyens mobilisables pour accompagner les actions de gestion du trait de côte.

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Priorités et évolutions du 11ème programme de l'agence

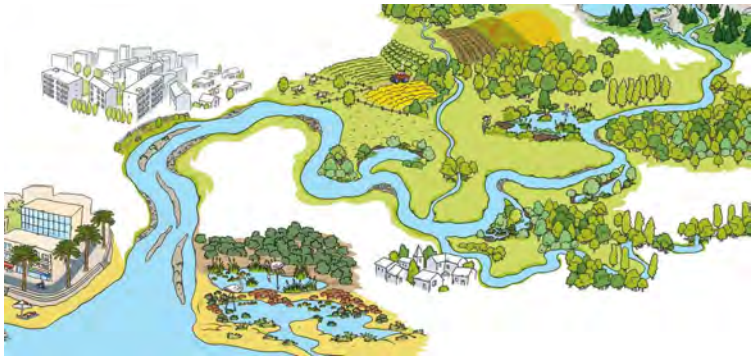

- **Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques**

Objectif : redonner un fonctionnement naturel à 300 km de cours d'eau, restaurer la continuité écologique de 500 ouvrages prioritaires

- Préserver et restaurer le fonctionnement des **zones humides**

Objectif : préserver et restaurer 10 000 ha de ZH

- **Restaurer les milieux marins côtiers**
- Contribuer à la **reconquête de la biodiversité** au-delà des milieux aquatiques : restauration des continuités et fonctionnalités écologiques au sein de la trame turquoise

comité de bassin rhône méditerranée

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Priorités et évolutions du 11ème programme de l'agence

- [Révision] Rétablissement de la **continuité écologique**
  - **Aide à l'effacement et à l'aménagement des ouvrages** conformément aux dispositions légales en vigueur en maintenant la priorité sur la liste des ouvrages prioritaires des bassins (ouvrages PDM, PLAGEPOMI et liste 2)
  - Possibilité d'accompagner l'effacement d'ouvrages sur tous les territoires à un taux max de 70%, dans le respect de la loi

SDAGE et adaptation au changement climatique

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Etat d'avancement dans notre région

SDAGE 2022-2027

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

comité de bassin rhône méditerranée

SAUVONS L'EAU !

Bilan SDAGE 2016-2021

Restauration morphologique des cours d'eau

- **Réalisé en Rhône – Alpes : 202,5 km entre 2016 et 2021 (objectif au niveau du bassin : 300 km)**

- Objectif du 11ème programme sur Rhône-Méditerranée :
  Engager des opérations de restauration morphologique sur 300 km de cours d'eau
  - Objectif de 127 km en Rhône Alpes
    Réalisé sur les 3 premières années de 2019 à 2021 : 69,6 km, conforme aux attentes

- Continuer à favoriser l'émergence des projets :
- S'appuyer sur les partenariats et la politique contractuelle pour intégrer les priorités du PDM et du PAOT
- Favoriser l'adhésion du monde des inondations aux enjeux du SDAGE et du PDM

Bilan SDAGE 2016-2021

Restauration de la continuité écologique

- **Réalisé en Rhône – Alpes : 489 ouvrages rendus franchissables entre 2016 et 2021 (objectif au niveau du bassin : 1200)**

- Objectif du 11ème programme sur Rhône-Méditerranée :
  Restaurer la continuité écologique de 500 ouvrages

  ↳ Réalisé sur les 3 premières années de 2019 à 2021 : 140 en Rhône Alpes, soit les 2/3 de l'objectif du bassin Rhône-Méditerranée

- Continuer à favoriser l'émergence des projets :
- S'appuyer sur les partenariats et la politique contractuelle pour intégrer les priorités du PDM et du PAOT 2022-2027

396 opérations de restauration de la morphologie et d'acquisition foncière financées par l'agence entre 2007 et 2020

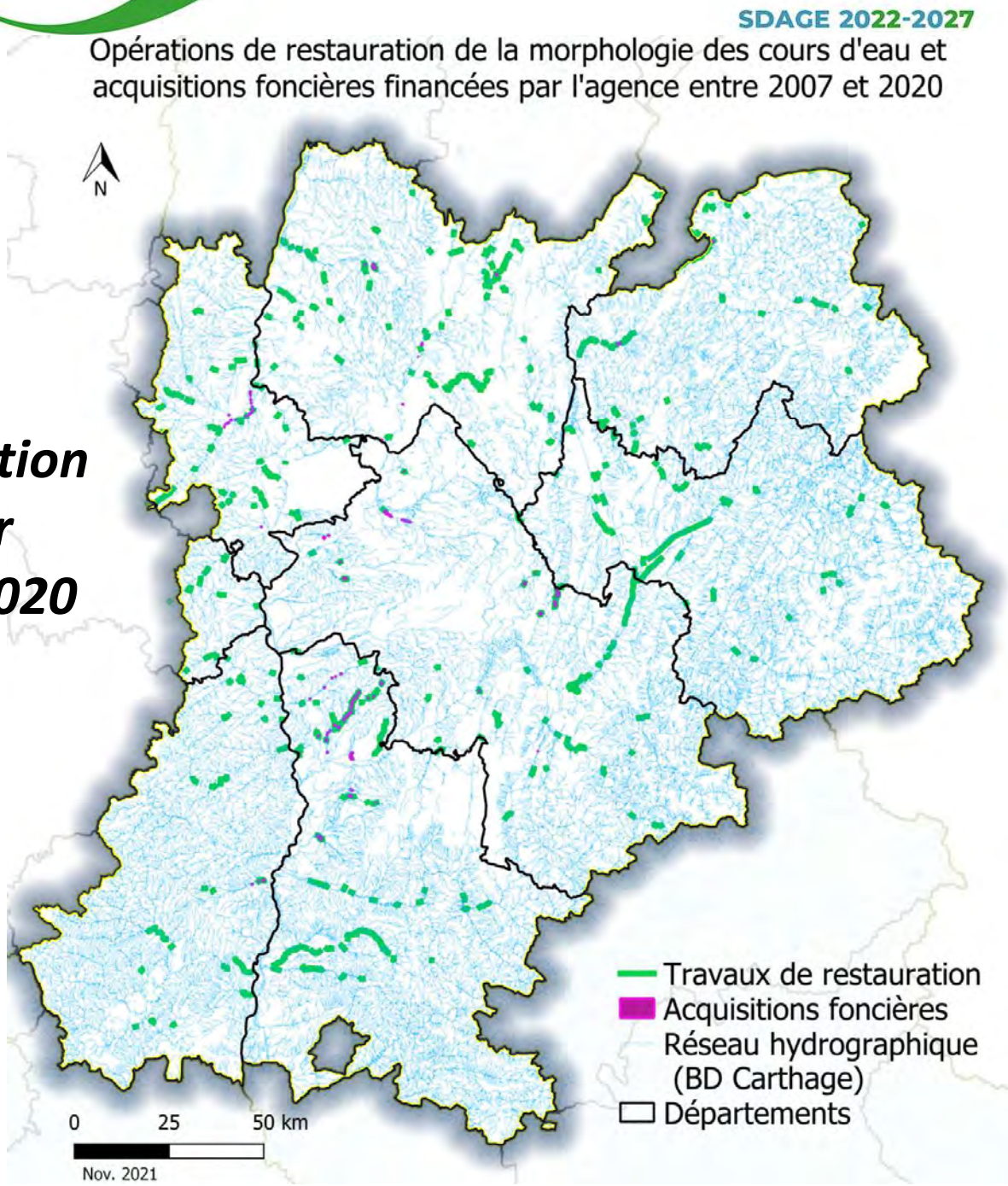

SDAGE et adaptation au changement climatique

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Participation citoyenne et restauration morphologique de l'Escoutay :

Syndicat mixte du Coiron au Rhône

SDAGE 2022-2027

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

comité de bassin rhône méditerranée

SAUVONS L'EAU !

Syndicat Mixte du Coiron au Rhône

PARTICIPATION CITOYENNE ET RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DE L'ESCOUTAY

Commission géographique Isère Drôme Ardèche du comité de bassin Rhône-Méditerranée - 12 mai 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Le Syndicat Mixte du Coiron au Rhône

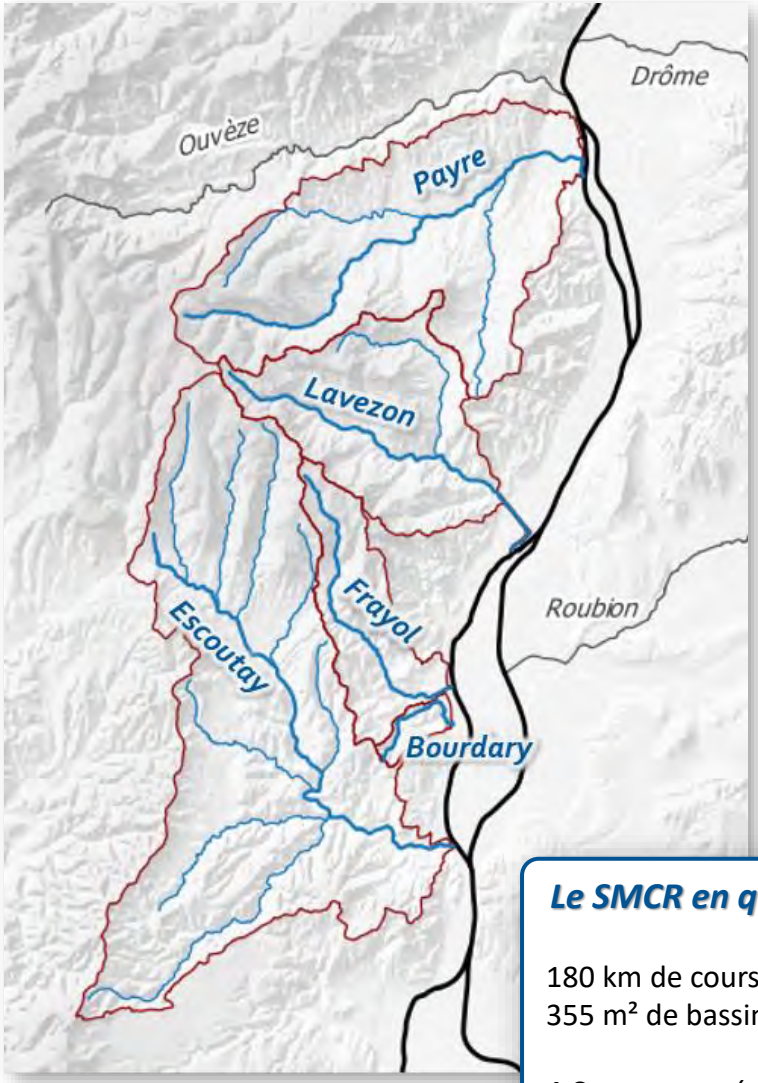

SMAE LA PAYRE

Barrès Coiron
communauté de communes

Fusion
1er janv. 2021

Syndicat Mixte du
Coiron au Rhône

Le SMCR en quelques chiffres

180 km de cours d'eau
355 m² de bassins versants

4 Communautés de Communes
33 Communes

Une équipe de 3 personnes

Janvier 2022

Basé sur la notion de **gestion adaptative**

Construit autour de 8 protocoles

Un observatoire citoyen sur l'aval de l'Escoutay

- Un des derniers secteurs en « tresse » en rive droite du Rhône moyen (parmi l'Ardèche moyenne, l'aval de l'Escoutay et du Lavezon)
- En cours d'évolution (rétractation de la bande active dans un contexte de tarissement sédimentaire)
- A fait l'objet de travaux en 2018

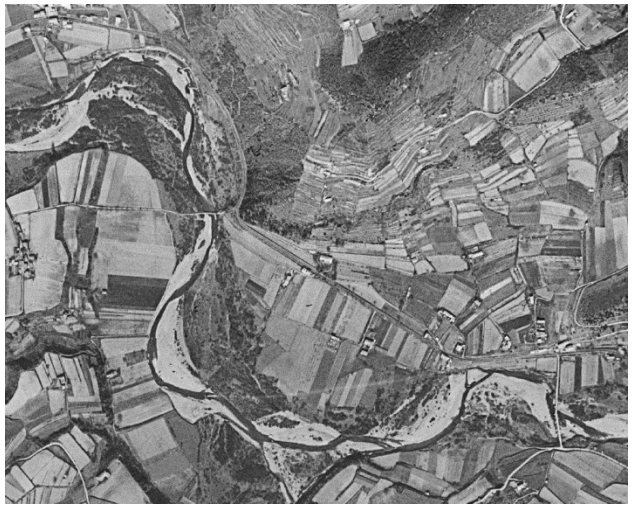

Un observatoire citoyen sur l'aval de l'Escoutay

- Un paysage fluvial en « déficit d'image », peu attractif (baignade, etc.) et qui suscitent une motivation plus importante pour intervenir et changer l'existant

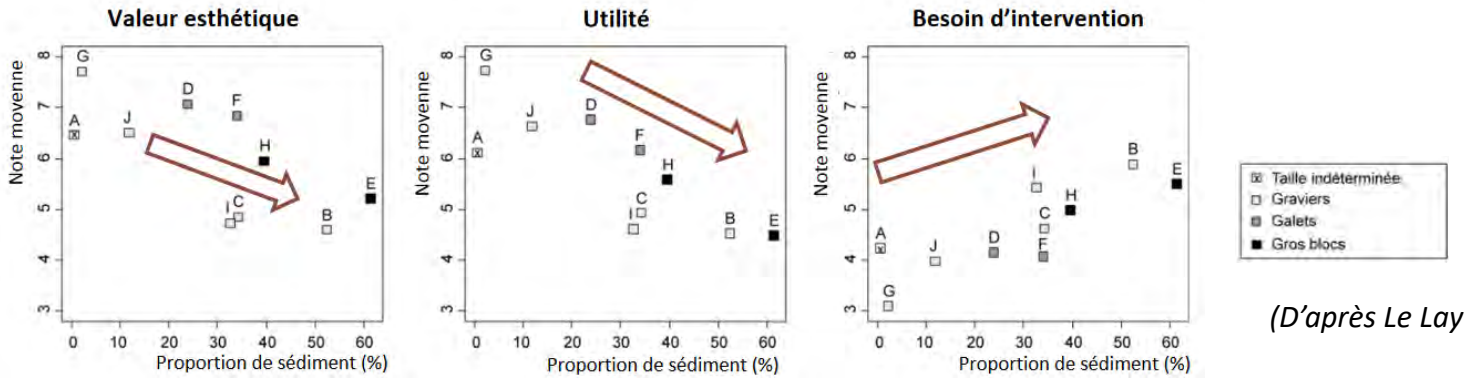

(D'après Le Lay et al., 2013)

- Potentiellement accentué en contexte cévenol

- Les dernières pratiques de curage dans la bande active de l'Escoutay datent de 2008

Les enjeux de restauration hydromorphologique

- Préserver la mobilité des sédiments et conserver une bande active large
- Conserver la mosaïque d'habitats et notamment les habitats d'intérêts communautaires (3250 et 3280)
- Limiter les impacts sur les ouvrages et enjeux en bordure de cours d'eau

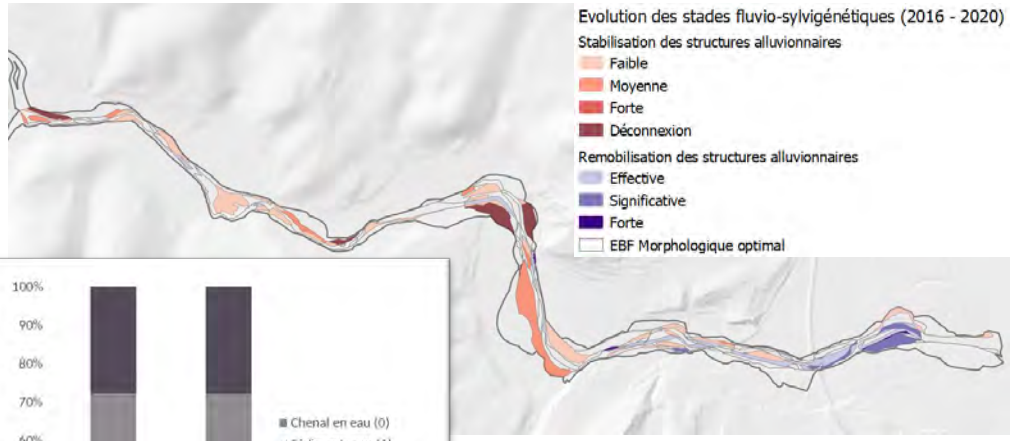

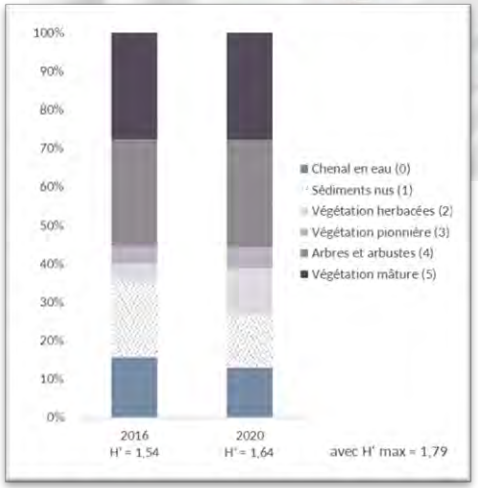

Les objectifs de la mise en œuvre de l'observatoire

- Aller à la rencontre d'un large panel de riverains pour mieux comprendre leurs attentes et leurs intentionnalités pratiques

- Les inviter à se poser des questions sur le fonctionnement de la bande active de l'Escoutay et ses évolutions et leur donner les éléments nécessaires pour qu'ils y répondent, autant que faire se peut, par eux-mêmes

- Replacer dans le long terme les riverains au cœur de la gestion de la bande active de l'Escoutay et ses évolutions

Comment ?

- En favorisant les formes plurielles d'expression

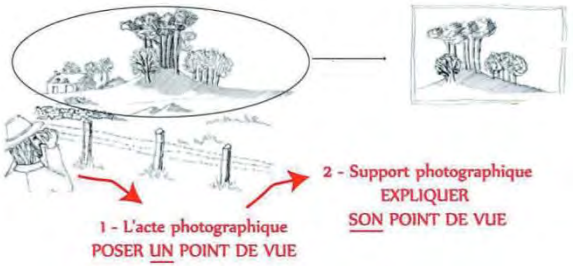

- En invitant les riverains au développement d'outils innovants

GeoPeka

- En s'inscrivant dans le temps long

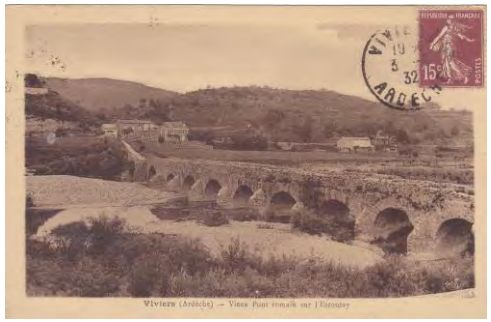

Les étapes de sa mise en œuvre

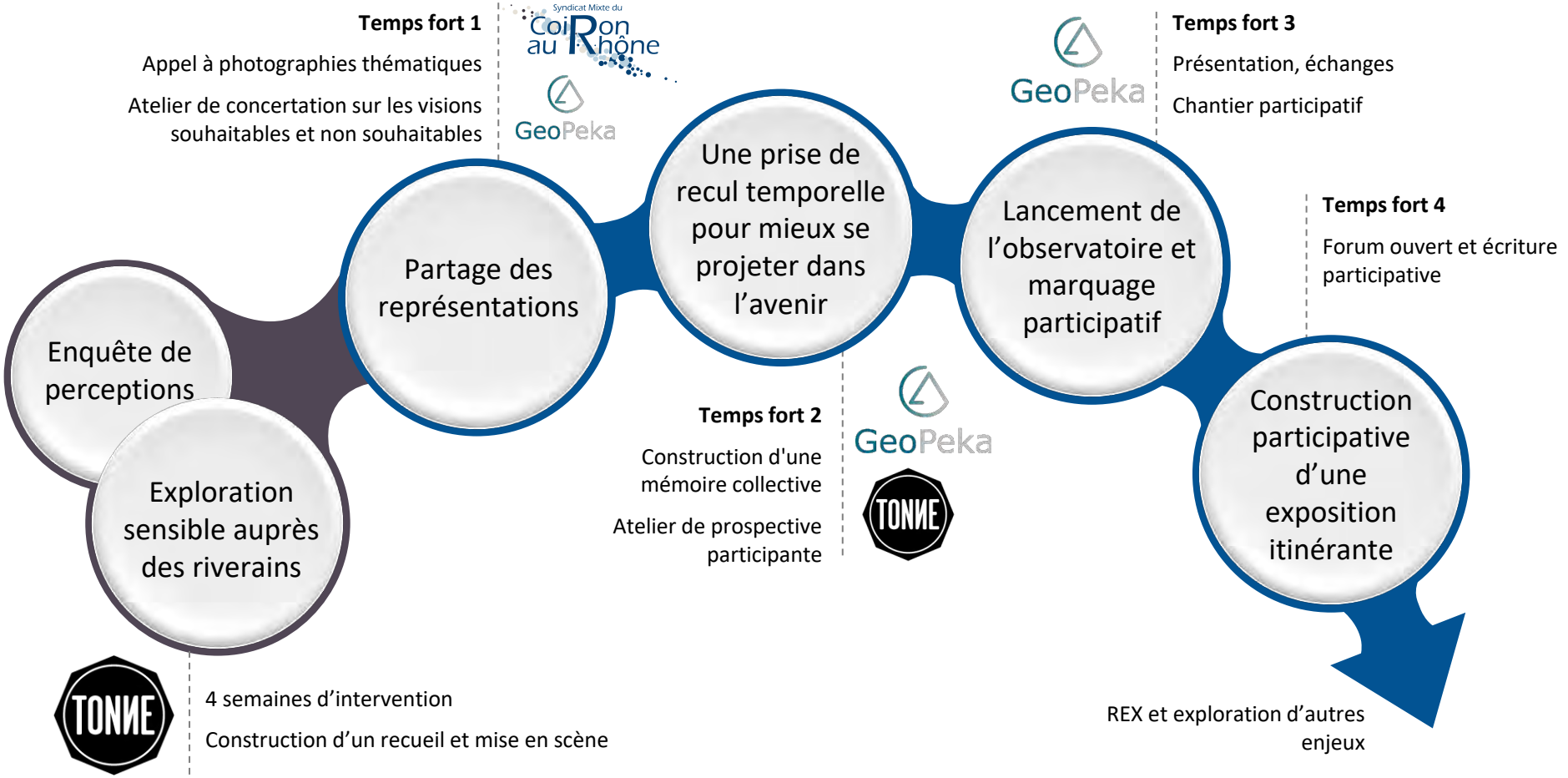

Un observatoire participatif pour l'Escoutay

	2022										2023							
	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct
Phase d'écoute																		
Enquête de perceptions																		
Réalisation et envoi du questionnaire																		
Analyse du questionnaire																		
Exploration sensible et poétique auprès des riverains																		
semaine de repérage (3 personnes)																		
semaine d'exploration 1 (3 personnes)																		
semaine d'exploration 2 et construction du recueil (3 personnes + 1 personne pour l'écriture)																		
semaine de mise en jeu (8 comédiens musiciens + 1 metteur en scène + 1 régisseur)																		
Mise en œuvre de l'observatoire citoyen																		
Temps fort 1 : Partage des représentations de la bande active de tressage	Appel à photographique thématique																	
Temps fort 2 : Construction d'une mémoire collective sur la bande active de tressage de l'Escoutay					Appel à documents anciens													
Temps fort 3 : Lancement de l'observatoire et marquage participatif																		
Temps fort 4 : Construction participative de l'exposition itinérante											Collecte des prises de vue de l'observatoire					Collecte des prises de vue …		
Bilan et retour d'expérience																		
Retours d'expérience des riverains, exploration d'autres enjeux pour l'observatoire																		
Exposition photo itinérante																		
Bilan global																		
Participation aux 3 groupes d'échanges de bassin (1 élu du comité local de suivi et/ou du conseil syndical + 1 personne du SMCR)	Selon le calendrier global de l'appel à projets																	

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

SDAGE

2022-2027